

Association des Amis du Vœu de Champagne
Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme

**Édition en fac-similé et
présentation historique**

The background of the cover features a historical document with cursive handwriting. A metal clasp, consisting of a chain of rings and a large, rusted metal piece, is attached to the left side of the document. The text on the document is partially obscured by a white circular overlay containing the title.

**Le cahier de
doléances**
du tiers état de
Champagne
1789

1 – Préambule et remerciements

L'ouvrage dans sa réédition qui aujourd'hui est entre vos mains, est le fruit de la collaboration de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme de Champagny et de l'Association des Amis du Vœu de Champagny (AVCMNDH).

La Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme est un musée municipal, situé au centre de la ville de Champagny en Haute-Saône dans l'Est de la France. Elle rappelle que les habitants de ce village se sont indignés de la pratique de l'esclavage des Noirs dès 1789. Elle permet également d'appréhender des sujets tels que les traites négrières, la négritude, les droits de l'Homme, l'esclavage et son abolition.

L'Association des Amis du Vœu a pour mission de promouvoir le développement de l'esprit du vœu émis par les habitants de Champagny le 19 mars 1789, exprimé par l'article 29 en faveur des Noirs dans leur cahier de doléances : entretenir, aviver et promouvoir la connaissance du monde noir et aider aux échanges fraternels entre tous les êtres humains quels qu'ils soient.

En préambule à votre lecture, nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leur aide et leur soutien et qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage.

J'aimerais tout d'abord remercier M. Georges Rech qui a été directeur des archives de la Haute-Saône de 1996 à 2016. Depuis 2016, il est directeur des archives territoriales de Guyane. Très attaché au Vœu de Champagny dont il a assuré la conservation pendant 20 ans, il est intervenu plusieurs fois au sein de la Maison pour des conférences notamment sur le contexte général de rédaction des cahiers de doléances. Il est l'auteur de l'article dans le présent ouvrage « les Francs-Comtois ont la parole ».

Merci à M. Romain Joulia qui a pris la succession de M. Georges Rech en 2016. Il a assuré la relecture des transcriptions du cahier de doléances et du procès-verbal de rédaction de ce dernier.

Merci également à M. Georges Taiclet, homme de passions et de convictions, reconnu et apprécié de tous, Ami des Arts et cheville ouvrière de l'Association des Amis du Vœu qui a permis la 1ère édition du fac-similé.

Et enfin ce dernier Merci à Tous et à Toutes qui de près ou de loin combattent ou ont combattu l'esclavage et les atteintes à la dignité humaine et au-delà, n'oublions pas que ce qui a fait le lit de ce système esclavagiste durant tant de décennies fut la haine de l'autre, la diabolisation de la différence, l'intolérance faite loi. Ces démons peuvent à jamais ressurgir en tous temps et en tous lieux. À nous de faire vivre et partager chaque jour, nos valeurs de paix, de respect de tolérance et de fraternité.

Didier Sullo

Président de l'Association des Amis du Vœu de Champagny.

2 - Sommaire

1 - Préambule et remerciements : <i>Didier Sullo</i>	p1
2 - Sommaire	p2
3 - 1789, les Francs-Comtois ont la parole : <i>Georges Rech</i>	p3
4 - L'intervention des habitants de Champagney pour l'abolition de l'esclavage des Noirs dans l'article 29 de leur cahier de doléances, une prise de position courageuse et unique en son genre : <i>Élodie Lambert</i>	p6
5 - Fac-similé du procès-verbal de rédaction du cahier de doléances de Champagney	p12
6 - Transcription du procès-verbal	p21
7 - Fac-similé du cahier de doléances du Tiers-état de Champagney	p24
8 - Transcription du cahier de doléances	p65
9 - Chronologie	p74
10 - Glossaire	p76



Les Franc-Comtois ont la parole

Le 8 août 1788, le roi Louis XVI convoquait les États généraux du royaume pour le 1^{er} mai 1789. La monarchie française, incapable de trouver une solution aux graves difficultés financières qu'elle rencontrait depuis un demi-siècle, tentait cet ultime recours : faire appel à l'ensemble des sujets du royaume.

La dernière réunion des États généraux avait eu lieu en 1614, mais la Franche-Comté n'appartenait pas alors au royaume de France. La province avait bien ses États particuliers, mais ils ne s'étaient plus réunis depuis 1667, et le gouvernement royal considérait qu'ils n'existaient plus. D'ailleurs, leur composition excluait toute représentation des communautés villageoises, donc de la majorité de la population : le Tiers-état de la province était censé être représenté par les seuls députés des villes sièges d'un bailliage ou d'une prévôté et par les députés de la cité de Besançon.

Pour la première fois, les Franc-Comtois dans leur ensemble sont donc appelés à s'exprimer, à faire

part au roi de leurs plaintes (c'est le sens du mot doléances) et de leurs suggestions sur ce qui doit être réformé, en vertu du devoir de conseil que tout sujet doit à son souverain quand celui-ci le sollicite.

Les modalités des opérations électorales pour les États généraux furent fixées par le règlement royal du 24 janvier 1789. Les députés étaient désignés dans le cadre des bailliages, mais la procédure différait selon les ordres. Si tous les membres des ordres privilégiés (noblesse et clergé) étaient appelés à siéger à l'assemblée générale du bailliage d'Amont, pour le Tiers-état, le suffrage était à trois degrés, selon le schéma page suivante.

Tous les cahiers des communautés du bailliage d'Amont ne sont pas parvenus jusqu'à nous (par exemple, les cahiers des communautés du bailliage secondaire de Gray sont en grande partie perdus), mais ce qui reste constitue une source très précieuse sur la situation économique, sociale et morale des habitants de l'actuelle Haute-Saône à l'aube de la Révolution.

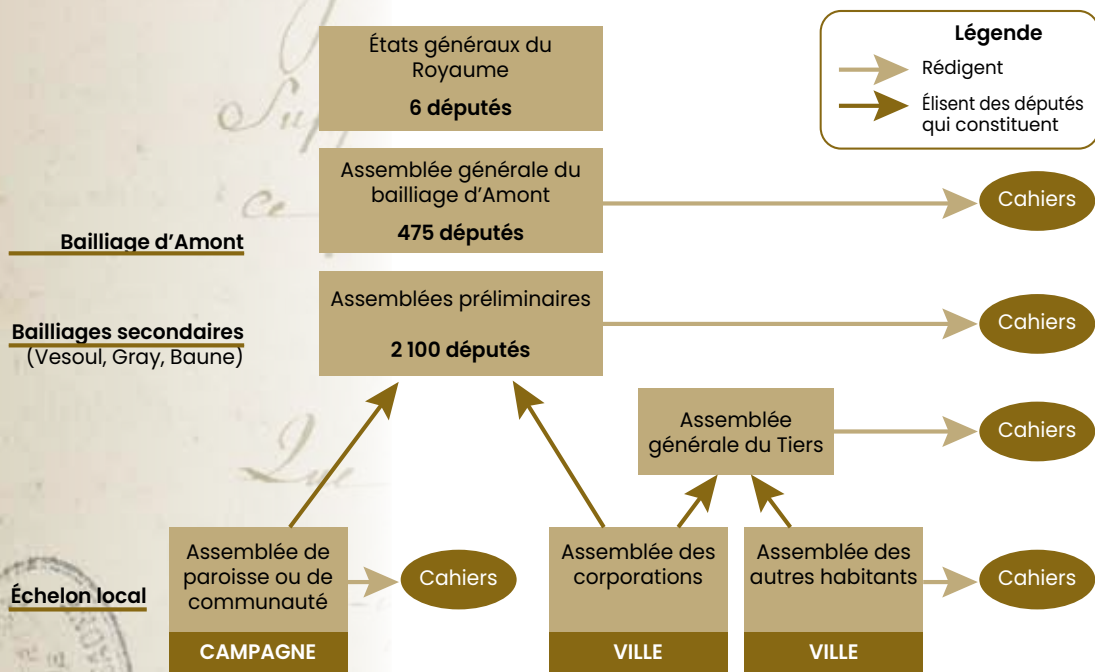


Schéma d'élection aux États généraux des députés du Tiers-état

Ces cahiers se ressemblent beaucoup. Les mêmes articles sont parfois reproduits mot par mot et dans le même ordre dans les cahiers de communautés éloignées les unes des autres. Ces similitudes tiennent à ce que les cahiers ont souvent été rédigés à partir de modèles, publiés par des intellectuels réformistes comme Choderlos de Laclos ou Sieyès, et répandus dans toute la France ; elles sont dues aussi à l'influence qu'a joué, ici ou là, le notable instruit, praticien du droit imprégné d'idées réformistes, qui tint la plume et dut suggérer aux membres de la communauté, moins

à l'aise avec l'écriture, le contenu de tel ou tel article. Il ne faut pas enfin négliger l'adhésion réelle des habitants des villes et villages à un programme de réformes profondes du royaume, qui les fit reprendre à leur compte les articles trouvés dans un modèle.

Les revendications majeures sont partout les mêmes : égalité devant l'impôt, abolition des privilèges, uniformité des lois et des poids et mesures, égalité d'accès aux emplois publics. Elles témoignent que les idées réformatrices du siècle des Lumières avaient été, à

la veille de la Révolution, largement vulgarisées, au point d'être connues et adoptées par les habitants des villages reculés des provinces de France.

Les articles particuliers à chaque communauté, où celle-ci expose les abus dont elle souffre et se plaint de ses difficultés, sont plus originaux et constituent la partie la plus intéressante des cahiers. À condition de faire la part des exagérations, ces articles permettent de dresser un tableau assez exact de la vie des communautés. État des routes, déforestation, arbitraire des

justices seigneuriales, difficultés du commerce, poids des impositions... l'inventaire que les paysans, libérés par ordre du roi de la crainte des seigneurs, dressent des maux qui les accablent, a attiré, dès le XIX^e siècle, l'attention des historiens.

Son intérêt demeure aussi grand aujourd'hui.

Georges Rech

Directeur des archives territoriales de Guyane. Ancien directeur des archives départementales de la Haute-Saône (1996-2016).

Bibliographie :

- Godard (M.) et Abensour (Léon) : Cahiers de doléances du bailliage d'Amont, Besançon-Auxerre, 1918-1927, 2 vol ; 555-589 p.
Édition commentée des cahiers de doléances : très pratique, en dépit de nombreuses erreurs, notamment dans le deuxième volume.
- Girardot (Jean) : Le département de la Haute-Saône pendant la Révolution, Vesoul : S.A.L.S.A., 1973-1974, 3 vol. ; 236-284-388 p.
L'ouvrage de référence sur la période.
- 1789 en Haute-Saône : documents pour la classe, Vesoul : Archives départementales (en collaboration avec l'École normale de Vesoul), 1976 ; 59 p.
- Moyse (Gérard) et Lemerrier (André) : Documents de l'époque révolutionnaire en Haute-Saône, Vesoul, Archives départementales, 1988.
Fac-similés commentés de 23 documents.
- Rech (Georges) : « Un récit inédit des élections aux États généraux dans le bailliage d'Amont (1789) », Haute-Saône SALSA, supplément au n°40, 2000, p. 137-155.